

Hervé Suaudeau
AulnayCitoyen (www.aulnayscitoyen.org)
siégeant au 50 rue Aristide Briand, 93600 Aulnay-sous-bois
Tél: 06 64 98 49 91

TRES URGENT

M. Le Préfet ou toute personne
mandatée par lui en son absence
Préfecture Seine-Saint-Denis
1 esplanade Jean Moulin
93007 BOBIGNY CEDEX
Fax: 01 48 30 22 88
Nb de feuilles : 2

Aulnay-sous-bois, le 15 juin 2007

Objet: lettre en recommandé doublée d'un envoi par fax

Monsieur le Préfet,

Les législateurs, qui vont être élus dans les villes possédant des machines à voter Nedap qui ne sont pas à demeure équipées du dispositif pour non voyant, sont dans l'illégalité de l'article L57.1 du code électoral.

Pour exemple, je vous envoie une copie de mon courrier envoyé à M. le maire d'Aulnay-sous-Bois lui demandant de bien vérifier de ne pas installer les machines à voter illégales dans les bureaux de la ville dimanche prochain (voir le courrier en copie).

En effet, nous avons remarqué que les machines à voter de la ville d'Aulnay-sous-Bois ne sont pas toutes équipées des équipements conditionnels de leur agrément et donc illégales.

Ce problème est identique dans la plupart des villes possédant des machines à voter de marque Nedap (Rosny-sous-Bois, Bagnolet ou Stains)..

D'autre part, vous ne pouvez pas soutenir une démarche, qui, même si elle est de bonne foi, amènerait un futur législateur à être élu sur des machines illégalement mises en place.

C'est donc à ce titre, et maintenant en toute connaissance de cause, que **nous vous demandons de bien vérifier que ne soient pas installées des machines illégales dans les bureaux de vote dimanche prochain.**

Je vous prie de bien vouloir accepter l'expression de ma très haute considération.

Hervé Suaudeau, président de AulnayCitoyen